

**SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Affectation du résultat 2016 Budget annexe**

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional des Hauts de France, à Lille, sur convocation en date du vingt-trois mars deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

**Présents : 13** (Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Daniel LECA, Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON, Madame Anne VANPEENE)

**Excusés : 6** (Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Bruno DUVERGÉ, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Madame Valérie LETARD, Monsieur Philippe RAPENEAU)

**Pouvoirs : 4** (Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur André FIGOUREUX, Madame Martine FILLEUL à Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Mickaël HIRAUX à Monsieur Luc MONNET, Monsieur Philippe RAPENEAU à Monsieur Christophe COULON)

**Absents : 1** (Monsieur Alain DELANNOY)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Budget primitif 2016 voté le 20 novembre 2015,

**Vu** l'instruction comptable M4,

**CONSIDERANT**



- Que le compte administratif 2016 est conforme au compte de gestion 2016,
- Que le compte administratif 2016 a été adopté,
- Que le compte administratif 2016 présente les caractéristiques suivantes :

1/ Détermination du résultat de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	8 597.04 €
Recettes de fonctionnement	27 000.00 €
Excédent de fonctionnement	18 402.96 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00 €
Résultat à affecter	18 402.96 €

2/ Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement	2 771 856.69 €
Recettes d'investissement	4 579 754.55 €
Excédent d'investissement	1 807 897.86 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0.00 €
Résultat d'investissement cumulé	1 807 897.86 €

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'affecter le résultat 2016 selon l'affectation suivante :

<b>Chapitre 002 (Recettes)</b> Résultat de fonctionnement reporté	<b>18 402,96 €</b>
<b>Chapitre 001 (Recettes)</b> Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>1 807 897,86 €</b>

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre d'élus participants au vote : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,



Christophe COULON

Transmis au contrôle de légalité le



